

## LE SHTANDART

# UN RÊVE MENACÉ PAR LES TOURMENTS POLITIQUES

### UNE FRÉGATE RECRÉÉE PAR DES PASSIONNÉS

Au début des années 1990, sous la direction de Vladimir Martus, une équipe de passionnés d'histoire navale a entrepris un projet audacieux : la reconstruction minutieuse du Shtandart, le navire amiral de Pierre le Grand et premier navire de la flotte impériale russe, construit à l'origine en 1703. Chaque étape de la construction a été marquée par une volonté inébranlable de respecter les méthodes traditionnelles du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les plans originaux ont été soigneusement étudiés et chaque détail a été reproduit avec une grande précision. Le bois, soigneusement sélectionné, a été travaillé avec des outils d'époque pour assurer une authenticité rarement égalée dans les projets de reconstruction navale.

Obtenir les financements nécessaires pour une telle entreprise s'est révélé être un défi colossal. Aucune aide publique n'a été accordée et le projet a reposé exclusivement sur des dons privés, des événements de collecte de fonds et le travail bénévole de ceux qui croyaient en ce rêve. Malgré les obstacles et après six années d'efforts ininterrompus, le Shtandart a été lancé en 2000, symbolisant non seulement la résilience de cette équipe, mais aussi la renaissance d'un patrimoine culturel qui était sur le point de sombrer dans l'oubli.

Le navire est depuis devenu un témoin vivant, dédié à l'éducation des nouvelles générations aux traditions maritimes.



## LE CAPITAINE DU SHTANDART : UN HOMME DE CONVICTION



Vladimir Martus n'est pas un capitaine comme les autres. De nationalité russe, il est aussi d'origine ukrainienne par son père, une dualité qui reflète les tensions actuelles.

En 2009, face à la pression croissante pour que le Shtandart devienne un outil de propagande au service du gouvernement russe, **Vladimir Martus a pris la décision radicale de quitter la Russie pour protéger l'intégrité de son projet.**

**«Le Shtandart n'appartient à aucun gouvernement ; il appartient à ceux qui aiment la mer et l'histoire»,** aime-t-il rappeler. Sous son commandement, le navire est devenu

une école flottante, où des marins professionnels et des bénévoles du monde entier (**Annexe 10**) se relaient pour apprendre les techniques de navigation traditionnelle, ainsi que des valeurs de solidarité et de respect de l'histoire.

Le navire est géré et exploité par Martus TV GmbH en Allemagne et repose sur des sources de financement diversifiées, notamment des partenariats, des événements à bord et des formations maritimes, qui sont essentiels pour couvrir les coûts d'entretien et soutenir ses activités éducatives et culturelles.

La vie à bord est simple mais intense, imprégnée d'un profond sens de la camaraderie. Les journées sont rythmées par l'entretien du navire, les manœuvres en mer et les leçons de navigation. Chaque membre de l'équipage contribue à maintenir le Shtandart en état de naviguer, perpétuant ainsi une tradition maritime qui perdure depuis des siècles.



## L'EUROPE : UN NOUVEL EXIL POUR LE SHTANDART

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les sanctions européennes visant les intérêts russes ont placé le Shtandart dans une position difficile. Cependant, en raison de son statut et de sa définition spécifiques, le Shtandart n'était pas soumis aux sanctions du règlement (UE) 833/2014 et a continué ses activités, comme le confirment des documents officiels émanant des autorités françaises et espagnoles (**Annexes 1 à 6**).

Pour démontrer sa neutralité et se conformer aux directives des autorités françaises (**Annexes 7 - 8**), le capitaine a changé le pavillon du navire pour celui des Îles Cook au début de juin 2024. Cependant, cela n'a pas suffi, surtout après l'introduction du règlement (UE) 2024/1745 du 24 juin 2024, qui vise spécifiquement les répliques historiques de navires russes.

En conséquence, le Shtandart s'est vu refuser l'entrée dans de nombreux ports européens, y compris lors de festivals maritimes prestigieux auxquels il avait été invité. Par exemple, le Shtandart a été interdit de participation aux Fêtes Maritimes de Brest en juillet 2024, une interdiction confirmée par un arrêté préfectoral le 7 juillet 2024 (**Annexe 9**) malgré un appel juridique en cours. De même, le navire s'est vu refuser l'entrée au port de Vigo en Espagne. Ces décisions, basées sur une interprétation ambiguë des nouvelles réglementations, ont également conduit les ports de Camaret et Granville à lui tourner le dos.

Autrefois accueilli avec enthousiasme, le capitaine Martus déplore maintenant ce climat de suspicion qui a transformé un effort de préservation historique en paria. Mais ce qui est en jeu ici, ce n'est pas seulement une question de droits de propriété ou de principe ; c'est la survie même du Shtandart, de son capitaine et de son équipage. Ces hommes et femmes, innocents dans ce conflit, voient leur existence menacée par des décisions politiques entièrement hors de leur contrôle.

## **UNE VIE D'INCERTITUDE**

Actuellement, le Shtandart est contraint de rester à l'ancre, ne pouvant accoster que pour se ravitailler. Cette situation a de graves répercussions sur l'équipage. Ils doivent désormais rationner l'eau, la nourriture et d'autres ressources essentielles pour survivre, vivant dans des conditions de plus en plus précaires (**Annexe 12**).

« *Nous ne savons pas de quoi demain sera fait, mais nous savons pourquoi nous continuons* », déclare un membre de l'équipage, reflétant la résilience qui est devenue la marque de fabrique de la vie à bord du Shtandart. Malgré les défis, l'équipage reste uni, animé par sa croyance en la mission du navire. Mais avec les obstacles qui se multiplient, l'avenir du Shtandart devient de plus en plus incertain.

Pour aggraver les choses, le Shtandart est poursuivi par un petit groupe de détracteurs, organisés sous la bannière du mouvement No Shtandart in Europe et soutenus par quelques associations ukrainiennes, qui voient dans le navire un symbole qu'ils refusent d'accepter. Ces groupes cherchent à associer le Shtandart aux actions du gouvernement russe. Leur harcèlement, leurs mensonges et leur propagande, qui frisent parfois le ridicule, ont néanmoins un impact bien réel.

## **QUEL AVENIR POUR LE SHTANDART ?**

Le Shtandart se trouve à un carrefour critique. Ce navire, plus qu'un simple morceau d'histoire, est un symbole de résilience et de liberté. Cependant, les réalités géopolitiques actuelles menacent son avenir. **Les sanctions et les pressions politiques risquent de le condamner à un exil permanent, sans port d'attache, errant de port en port.**

Malgré ces difficultés, le Shtandart a reçu un soutien massif et immédiat de la part de ses amis et sympathisants. Une pétition adressée au Consul européen sur <https://www.change.org/p/help-protect-the-piece-of-world-s-cultural-heritage-frigate-shtandart> a recueilli près de 6 000 signatures en peu de temps (**Annexe 11**) et des centaines de messages de soutien ont été partagés sur le site web du navire, Youtube et Instagram (**Annexes 14 - 15**). Ce soutien a profondément touché l'équipage, renforçant leur détermination à continuer leur voyage malgré les obstacles.

**Le capitaine Vladimir Martus, qui a quitté la Russie pour protéger son navire de l'ingérence et des pressions politiques, se retrouve maintenant dans une situation similaire en Europe.** Là où il espérait trouver refuge et justice, il fait face à une nouvelle vague d'exclusion. Il reste déterminé à naviguer et à défendre son navire, même s'il sait que cela prendra du temps : « *Je veux croire qu'il y a encore de la justice en Europe, même si c'est peut-être idéaliste* », confie-t-il avec une pointe de résignation.

**Mais la réalité est claire** : si l'Europe ne revient pas sur ses décisions, le Shtandart pourrait bien être contraint de disparaître des mers qu'il a si fièrement parcourues, non pas à cause de la mer elle-même, mais des tempêtes politiques qui l'assailent. L'avenir de ce navire, de ce rêve, dépend désormais de la capacité des dirigeants européens à faire la distinction entre un outil de propagande et une œuvre de préservation historique. **L'issue reste incertaine, mais le temps presse.**

# ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Document du Ministère des Transports, de la Mobilité et du Développement Urbain d'Espagne**, daté du 02/05/2022, autorisant le navire Shtandart à entrer dans les eaux espagnoles et la mer territoriale. Signé par Josu G. BILBAO CAMARA, Capitaine Maritime (Capitán Marítimo).
- **ANNEXE 2 : Document de l'Autorité Portuaire de Pasaia en Espagne**, daté du 04/05/2022, accordant l'autorisation d'accostage et d'amarrage pour le Shtandart, exclu du règlement européen 2022/576. Signé par Jose Antonio LAGO ALBA, Directeur des Opérations (Director de explotación).
- **ANNEXE 3 : Email de la Direction des Douanes (DNRED)**, daté du 23/01/2023, confirmant que le Shtandart est exclu des catégories de navires soumises au règlement UE 833/2014.
- **ANNEXE 4 : Email de la Préfecture Maritime de l'Atlantique**, daté du 13/03/2023, confirmant que le Shtandart peut être considéré hors du champ d'application du règlement.
- **ANNEXE 5 : Email de la DGAMPA (Affaires Maritimes)**, daté du 15/07/2022, confirmant l'autorisation d'accès du Shtandart aux ports français.
- **ANNEXE 6 : Lettre du Coordinateur des Fêtes Maritimes de Douarnenez**, en lien avec l'événement qui s'est tenu du 14 au 17 juillet 2022, détaillant la participation du Shtandart.
- **ANNEXE 7 : Communication concernant le changement de pavillon**. Le 16 avril 2024, à la demande du Premier Ministre, via le Secrétariat Général de la Mer, un changement de pavillon a été fortement recommandé.
- **ANNEXE 8 : Enregistrement aux Îles Cook**, obtenu le 6 juin 2024.
- **ANNEXE 9 : Arrêté préfectoral** du 7 juillet 2024 interdisant la participation du Shtandart aux Fêtes Maritimes de Brest en juillet 2024 et l'accostage dans tout port du Finistère.
- **ANNEXE 10 : L'équipage multinational du Shtandart**. L'équipage du Shtandart est composé d'un groupe diversifié, incluant des Russes, des Ukrainiens, des Français et d'autres nationalités européennes. Malgré les tensions géopolitiques, Ukrainiens et Russes travaillent ensemble à bord, illustrant la mission du navire en matière d'unité, d'échange culturel et de préservation du patrimoine maritime.
- **ANNEXE 11 : Pétition en soutien au Shtandart**. En réponse aux défis et exclusions auxquels le Shtandart est confronté, une pétition a été lancée pour rassembler le soutien public. Ayant rapidement recueilli près de 6 000 signatures, cette pétition reflète une large reconnaissance des contributions culturelles et éducatives du navire. Elle plaide pour le droit du Shtandart à poursuivre sa mission et constitue une déclaration puissante contre sa mise à l'écart injuste.
- **ANNEXE 12 : Défis liés au ravitaillement**. Le Shtandart fait face à des défis importants en matière de ravitaillement. En raison des restrictions et des interdictions portuaires, le navire est souvent contraint de rester au mouillage, rendant difficile l'obtention de fournitures essentielles comme la nourriture, l'eau et le carburant. Ces défis de ravitaillement ont ajouté une pression supplémentaire sur l'équipage, qui doit rationner les ressources et endurer des conditions de plus en plus difficiles tout en essayant de maintenir les opérations du navire.
- **ANNEXE 13 : Publications du mouvement "No Shtandart in Europe"**.  
Site Internet: [No Shtandart In Europe – For the full application of European 5th package of sanctions. #StandWithUkraine \(bernardgrua.net\)](#)  
Facebook: [No Shtandart In Europe | Facebook](#)  
Le mouvement "No Shtandart in Europe" est un groupe de détracteurs formé pour s'opposer à la présence du Shtandart dans les eaux européennes. Ce petit groupe, mais très actif, mène une campagne quasi quotidienne, parfois même plusieurs fois par jour, contre le navire. Leurs publications sont souvent agressives, cherchant constamment à associer le Shtandart aux actions du gouvernement russe, malgré de nombreuses preuves démontrant sa neutralité. Ils ciblent également de manière virulente toute personne ou institution défendant le navire, transformant leur campagne en un harcèlement obsessionnel et malsain visant à discréditer le navire et ses soutiens.
- **ANNEXE 14 : Soutien sur les réseaux sociaux et en ligne**.  
Site internet: [www.shtandart.eu](http://www.shtandart.eu)  
INSTAGRAM : [https://www.instagram.com/frigate\\_shtandart/](https://www.instagram.com/frigate_shtandart/)  
FACEBOOK : <https://www.facebook.com/Frigate.Shtandart>  
Cette annexe inclut des exemples tirés du site internet, de la page Facebook et du compte Instagram du Shtandart, montrant le soutien massif pour le navire.
- **ANNEXE 15 : Soutien d'autres entités maritimes**. Cette annexe détaille le soutien reçu de la part d'autres organisations et navires maritimes, tels que le Belem, soulignant la solidarité au sein de la communauté maritime.

# ANNEXE 1

## Document du Ministère des Transports, de la Mobilité et du Développement Urbain d'Espagne



MINISTERIO  
DE TRANSPORTES, MOVILIDAD  
Y AGENDA URBANA

GARRAIO ETA MIGKORTASUN  
IDAZKARITZA NAGUSIA SECRETARIA GENERAL DE  
TRANSPORTES Y MOVILIDAD  
MERKATARITZA NABIGAZIOKO  
ZUZENDARITZA NAGUSIA DIRECCION GENERAL DE LA MARINA  
MERCANTE  
PASAIAKO ITSAS KAPITAINITZA CAPITANIA MARITIMA DE PASAIA

**ASUNTO: AUTORIZACION DE ENTRADA EN AGUAS ESPAÑOLAS CON DESTINO AL PUERTO DE PASAIA, SAIL VESSEL "SHTANDART"**

Con fecha 2 de mayo de 2022, ha tenido entrada en esta Capitanía Marítima de Pasaia, escrito de D. Vladimir Martus Capitán al mando del buque velero "SHTANDART" de bandera rusa, solicitando autorización de entrada en aguas españolas con destino al Puerto de Pasaia, para participación en el Festival Marítimo de esta localidad, que tendrá lugar entre los días 26 y 29 de este mes de mayo.

El buque "SHTANDART" es una réplica de la fragata del mismo nombre construida en 1703 por orden del zar Pedro I. La replica actual data de 1999, siendo la misma propiedad de la sociedad "Shtandart Project". Examinada la documentación aportada se ha verificado que su clasificación es de buque escuela velero de construcción tradicional (Type and purpose: Sail Training Vessel- Traditional Built), y por lo tanto fuera del ámbito de aplicación del Reglamento (UE) 2022/576 del Consejo de 8 de abril de 2022, por el que se modifica el Reglamento (UE) N° 833/2014 relativo a medidas restrictivas motivadas por acciones de Rusia que desestabilizan la situación en Ucrania.

A la vista de todo lo anterior, y consultada la Dirección General de la Marina Mercante, no existe inconveniente por parte de esta Capitanía Marítima de Pasaia, para en el ámbito de sus funciones y competencias, AUTORIZAR la entrada del buque del asunto en las aguas marítimas españolas y mar territorial, con destino al puerto de Pasaia, a fin de participar en el Festival Marítimo de Buques Históricos a celebrar en dicho puerto del 26 al 29 de mayo del 2022.

Un saludo

EL CAPITAN MARITIMO  
Josu G. Bilbao Camara



FRMADO por : BILBAO CAMARA, JOSU. A fecha: 02/05/2022 02:16 PM  
CAPITAN MARITIMO DE PASAIA  
Total folios: 11 de 11 - Código Seguro de Verificación: MFOIM0252472AF158B2CCD9A6CAE  
Verificable en <https://sede.mtmas.gob.es>

MINISTERIO  
DE TRANSPORTES, MOVILIDAD  
Y AGENDA URBANA

PASAJES N Reg: 2000  
N° Doc: 202246101942 F Reg: 02/05/2022 14:29  
N° Exp: 202246101274 Dest: 997/000  
D.G.M.M.



CORREO ELECTRÓNICO / POSTA ELEKTRONIKOA

jbilbao@mtmas.es

Página 1 de 1

ZONA PORTUARIA, S/N  
20110 PASAIA (GIPUZKOA)  
TEL.: 943351816-943352616  
FAX: 943353307

# ANNEXE 2

## Document de l'Autorité Portuaire de Pasaia en Espagne

Código seguro de Verificación: GEISER-cd61-6e7b-1b8e-446e-bc5b-6c1c-d1db-a539 | Puede verificar la integridad de este documento en la siguiente dirección: <https://sede.administracionespublicas.gob.es/valida>

Código seguro de Verificación: GEN-4928-415e-205c-83aa-9bee-2298-2073-849d | Puede verificar la integridad de este documento en la siguiente dirección: <https://sede.administracion.gob.es/pagSedeFront/servicios/consulta>



D. David Candelario Iparraguirre  
Director  
Autoridad Portuaria de Pasaia  
Zona Portuaria s/n  
20110 PASAIA

### ASUNTO: SOLICITUD DE ESCALA Y ATRAQUE DEL BUQUE VELERO "SHTANDART" EN EL PUERTO DE PASAIA

El 3 de mayo de 2022 Puertos del Estado recibe consulta de la Autoridad Portuaria de Pasaia en relación con la posible autorización de escala y atraque al buque fragata SHTANDART de pabellón ruso. Este buque es una replica de un buque histórico propiedad de una organización sin ánimo de lucro.

La escala del citado buque se prevé para los próximos 26 a 29 de mayo de 2022, con motivo de la celebración del II Festival Marítimo de Pasaia, el cual acogerá un número significativo de buques de época.

En relación con la autorización de escala y atraque, una vez consultada la DGMM y de acuerdo con el documento de INSTRUCCIONES PARA LA IMPLEMENTACIÓN DE LAS SANCIONES CONTRA RUSIA ADOPTADAS EL 8 DE ABRIL DE 2022 PROHIBICIÓN DE ACCESO A LOS PUERTOS UE Versión 2.0. 18 de abril de 2022, emitido conjuntamente entre Puertos del Estado y la citada DGMM, procede hacer las siguientes consideraciones.

De acuerdo con el certificado (SAFETY CERTIFICATE SHTANDART) emitido por la Federación Rusa de navegación de recreo (troucción libre), el buque está calificado de "sport and sailing yacht", si bien en el certificado (SHTANDART Certificate small size craft used for sail training) emitido por el Estado ruso, al cual entendemos le corresponde la acreditación del tipo de buque que es, está calificado como de "sailing training vessel, traditional built".

El Reglamento 2022/576, del Consejo, de 8 de abril de 2022, en su artículo 3 sexies bis, establece la prohibición de acceso a los puertos situados en el territorio de la Unión a cualquier buque

Avda. del Partenón, 10  
Campo de las Naciones  
28042 Madrid - España  
Tel: 91 524 55 00

CSV: GEN-4928-415e-205c-83aa-9bee-2298-2073-849d

DIRECCIÓN DE VALIDACIÓN: <https://sede.administracion.gob.es/pagSedeFront/servicios/consultaCSV.htm>

FIRMANTE(1): JOSE ANTONIO LAGO ALBA | FECHA: 04/05/2022 12:15 | Sin acción específica



ÁMBITO- PREFIJO

GEISER

Nº registro

REGAGE22s00016567143

CSV

GEISER-cd61-6e7b-1b8e-446e-bc5b-6c1c-d1db-a539

DIRECCIÓN DE VALIDACIÓN

<https://sede.administracionespublicas.gob.es/valida>

FECHA Y HORA DEL DOCUMENTO

04/05/2022 12:21:33 Horario peninsular

Validez del documento

Original



**Puertos del Estado**

registrado bajo pabellón de Rusia siempre que esté incluido en el ámbito de aplicación conjunto de los Convenios SOLAS, MARPOL y Líneas de Carga, así como a buques y embarcaciones de recreo. Ninguno de estos supuestos se refiere a los buques históricos.

Por tanto, toda vez que el buque en cuestión no queda sujeto a las sanciones impuestas por el Reglamento 2022/576, del Consejo de 8 de abril de 2022, es criterio de Puertos del Estado que no hay inconveniente en la autorización de escala y atraque en el Puerto de Pasaja entre los días indicados en la solicitud y a los efectos de participación en el II Festival Marítimo de Pasaja.

En Madrid, a la fecha de la firma electrónica.

Jose Antonio Lago Alba  
Director de Explotación

Código seguro de Verificación : GEISER-cd61-6e7b-1b8e-446e-bc5b-6c1c-d1db-a539 | Puede verificar la integridad de este documento en la siguiente dirección : <https://sede.administracionespublicas.gob.es/valida>

Código seguro de Verificación : GEISER-cd61-6e7b-1b8e-446e-bc5b-6c1c-d1db-a539 | Puede verificar la integridad de este documento en la siguiente dirección : <https://sede.administracionespublicas.gob.es/pagSedeFront/servicios/consultaCSV.htm>

CSV : GEN-1928-415e-205c-83aa-9bae-2298-2073-849d  
DIRECCIÓN DE VALIDACIÓN : <https://sede.administracionespublicas.gob.es/pagSedeFront/servicios/consultaCSV.htm>  
FIRMANTE(1) : JOSE ANTONIO LAGO ALBA | FECHA : 04/05/2022 12:15 | Sin acción específica



ÁMBITO- PREFIJO	CSV	FECHA Y HORA DEL DOCUMENTO
GEISER	GEISER-cd61-6e7b-1b8e-446e-bc5b-6c1c-d1db-a539	04/05/2022 12:21:33 Horario peninsular
Nº registro	DIRECCIÓN DE VALIDACIÓN	Validez del documento
REGAGE22s00016567143	<a href="https://sede.administracionespublicas.gob.es/valida">https://sede.administracionespublicas.gob.es/valida</a>	Original



GEISER-cd61-6e7b-1b8e-446e-bc5b-6c1c-d1db-a539

**Membre Fondateur de Sail Training International**

Association internationale des organisations de Sail Training en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bermudes, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, USA

## ANNEXE 3

### Email de la Direction Générale des Douanes (DNRED)

De: [dnred-signalement@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnred-signalement@douane.finances.gouv.fr)  
Objet: Rép. : Demande d'accueil du Shtandart pendant la Semaine du Golfe  
Date: 23 janvier 2023 à 17:19:22 UTC+1  
À: Valence LEMAISTRE <[valencelemaistre@semainedugolfe.com](mailto:valencelemaistre@semainedugolfe.com)>  
Cc: dnred-signalement <[dnred-signalement@douane.finances.gouv.fr](mailto:dnred-signalement@douane.finances.gouv.fr)>, DEVIS Jean-Pascal (Directeur adjoint Délégué à la mer et au littoral) - DDTM 56/Direction <[jean-pascal.devis@morbihan.gouv.fr](mailto:jean-pascal.devis@morbihan.gouv.fr)>, yann guillou <[yann.guillou@morbihan.gouv.fr](mailto:yann.guillou@morbihan.gouv.fr)>, [vm@shtandart.ru](mailto:vm@shtandart.ru), Gérard <[gerabo56@gmail.com](mailto:gerabo56@gmail.com)>, polig belenfant <[polig.belenfant@gmail.com](mailto:polig.belenfant@gmail.com)>, Philippe CARRERE <[philippecarrere@semainedugolfe.com](mailto:philippecarrere@semainedugolfe.com)>, Jeff WAGNER <[jeffwagner@semainedugolfe.com](mailto:jeffwagner@semainedugolfe.com)>, Nadège PAVEC <[nadegepavec@semainedugolfe.com](mailto:nadegepavec@semainedugolfe.com)>, kerhoas grand-large <[kerhoas@grand-large.fr](mailto:kerhoas@grand-large.fr)>, Aimé KERGUERIS <[kergueris.aimé@wanadoo.fr](mailto:kergueris.aimé@wanadoo.fr)>

Bonjour Madame,

Le navire russe SHTANDART est connu de nos services. A notre connaissance, il n'appartient pas à une entité listée.

Depuis le 16 avril 2022, nous sommes régulièrement interrogés sur sa situation, compte tenu de l'entrée en vigueur de nouvelles règles applicables aux navires russes : aux termes de l'article 3 sexies bis du règlement 833/2014 modifié concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, « il est interdit de donner accès après le 16 avril 2022 aux ports situés sur le territoire de l'Union à tout navire immatriculé sous pavillon russe ».

Un document de la Direction Générale du Trésor (DGT), reprend la portée des sanctions aux catégories de navires suivantes :

- un navire relevant du champ d'application des conventions internationales pertinentes (les conventions SOLAS, MARPOL ou convention internationale sur les lignes de charge). En pratique, il s'agit des navires de 500 GT et plus (du plus petit au plus grand) qui naviguent commercialement dans la navigation internationale ;
- un yacht d'une longueur égale ou supérieure à 15 mètres, ne transportant pas de marchandises et ne transportant pas plus de douze passagers;
- ou c) un bateau de plaisance ou un véhicule nautique à moteur au sens de la directive 2013/53/UE du Parlement européen et du Conseil (\*5).

Les autorités maritimes locales dont celles de la Rochelle ont classé le navire comme « navire de construction traditionnelle » en dehors du règlement (UE), car il n'est pas assimilé à un « navire de plaisance » ni un « navire de charge », ce qui de facto l'exclut des catégories de navires soumis au champ d'application du règlement (UE) 833/2014 modifié.

## ANNEXE 4

Email de la Préfecture Maritime de l'Atlantique

---

**De:** LE BARS Éline <eline.le-bars@intradef.gouv.fr>

**Date:** 13 mars 2023 à 12:23:58 UTC+1

**Objet:** Situation Shtandart

Monsieur Colas,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous adresse les éléments transmis par les services du SG Mer sur la situation de Shtandart.

Une réunion interservices présidée par le SGMer avait traité le cas du Shtandart le 13/07/2022. Il en est ressorti les éléments suivants :

1. Le SHTANDART est un navire-école, réplique d'une frégate du 18ème siècle battant pavillon russe.
1. Il participe depuis de nombreuses années à des fêtes maritimes.
2. L'analyse de la DGAMPA place le navire hors du champ de la convention internationale SOLAS au regard de son statut de navire historique/traditionnel. A ce titre, il peut être considéré hors du champ d'application du règlement UE qui prévoit l'interdiction d'accès aux ports français pour les navires battant pavillon russe.
3. Dans ce contexte, il n'y a pas lieu de s'opposer à l'escale de ce bateau.

Cette position a été confirmée par le Secrétariat général des affaires européennes le 01/03/23.

Bien cordialement,

**LV Eline LE BARS**

Officier de communication régionale

Adjointe au porte-parole du Préfet maritime de l'Atlantique

CECLANT/Communication régionale

BCRM de Brest – CC 46 – 29240 BREST CEDEX 9

Bureau : 02 98 22 07 28

Astreinte : 06 82 28 21 06



Marine nationale  
CECLANT/Préfecture maritime de l'Atlantique  
Service de communication régionale

## ANNEXE 5

### Email de la DGAMPA (Affaires Maritimes)

De : BANEL Eric (Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture) - DGAMPA/DIRECTION <[eric.banel@mer.gouv.fr](mailto:eric.banel@mer.gouv.fr)>

Envoyé : vendredi 15 juillet 2022 22:42

À : mbalique <[mbalique@amisdesgrandsvoiliers.org](mailto:mbalique@amisdesgrandsvoiliers.org)>; LENORMAND Christophe (Chef de service) - DGAMPA/SFM <[christophe.lenormand@mer.gouv.fr](mailto:christophe.lenormand@mer.gouv.fr)>

Objet : Re: Situation du SHTANDART

Bonsoir M. Balique,

Je comprends bien votre situation et nous sommes intervenus dans ce sens auprès des Préfets d'une part, et des autorités portuaires d'autre part. Je vous propose de nous signaler toute difficulté concrète que vous rencontreriez et qui appellerait une intervention de notre part.

Bien cordialement

**Eric BANEL**

Directeur général  
Direction générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Bureau : T. Séquoia 17.66

Tel : +33 140818888

[www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture



EUROPE 2022.FR

Le 13/07/2022 à 11:22, > mbalique (par Internet) a écrit :

Bonjour Monsieur Banel,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de revenir vers vous concernant le Shtandart, mais le capitaine aurait vraiment besoin d'un courrier officiel l'autorisant à naviguer dans les eaux nationales et à faire relâche dans les ports français.

En effet, un groupe d'activistes anti-russes continue de faire pression sur les autorités portuaires afin d'empêcher la frégate d'y venir. L'objectif de ces personnes est d'obliger le navire à retourner en Russie, où, comme vous le savez, il aura de gros problèmes avec les autorités russes puisqu'il s'est publiquement déclaré opposé à la guerre en Ukraine et à la politique russe en général.

Il y a à bord un équipage international, dont des marins Ukrainiens et Français.

Je vous en remercie par avance.

Bien cordialement.

Michel BALIQUE  
Président  
06 77 10 05 84



Amis des Grands Voiliers  
Sail Training Association France  
CERCLE DE LA MER  
Port de Guitan  
75007 PARIS

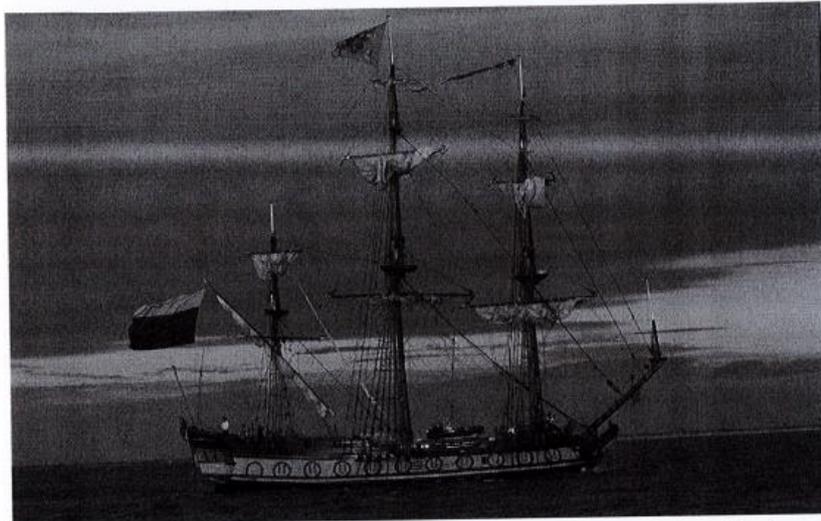
## La frégate russe «Shtandart» aux fêtes maritimes de Douarnenez

Pour éviter toute polémique, une enquête a été menée pour la venue du «Shtandart», une réplique de frégate russe habituée des fêtes maritimes de Douarnenez... et qui sera bien présente de jeudi 14 à dimanche 17 juillet, dans la cité Penn Sardin.

Par Nora Moreau

Le 13 juillet 2022 à 11h23

La frégate russe «Shtandart» aux fêtes maritimes de Douarnenez - ... <https://www.leparisien.fr/finistere-29/la-frigate-russe-shtandart-aux-...>



Le célèbre bateau le «Shtandart» (ici en mars 2018 lors des fêtes des traditions maritimes de Sètes) sera présent aux fêtes maritimes de Douarnenez (Finistère) du 14 au 17 juillet 2022. IP3 PRESS/MaxPPP/Guillaume Bonnefont

Réagir Enregistrer

C'est la première fois que l'équipe du Temps-Fête, association organisatrice des fêtes maritimes de Douarnenez (Finistère), se voit confrontée à un tel cas de figure. Afin d'anticiper toute polémique, elle a prévenu rapidement la préfecture du Finistère de la venue du « Shtandart », navire russe, réplique d'une frégate d'apparat du tsar Pierre le Grand initialement construite en 1703. Une enquête a ensuite été menée par le Domaine public maritime (DPM).

« C'est la première fois qu'il faut demander aux autorités françaises une autorisation d'escale », précise Maël Terry, le coordinateur maritime des fêtes de Douarnenez, qui demeurent parmi les plus anciennes de France – elles ont été lancées avant celles de Brest, en 1986 – et qui sont cette année les plus importantes : 180 bateaux invités ; au moins 20 000 personnes attendues, malgré les difficultés d'organisation liées au Covid-19.

### Le trois-mâts n'est pas retourné en Russie depuis 15 ans

« Nous connaissons très bien le capitaine du navire, Vladimir Martus, poursuit Maël Terry. Il est à l'origine du projet du *Shtandart*, navire qui a été mis à flot en 1999 après huit ans de construction. C'est un habitué des fêtes maritimes, de Douarnenez comme de Brest, depuis 1992. Nous avons prévenu de nous-mêmes la préfecture au vu du contexte. Le *Shtandart* est certes immatriculé en Russie... mais n'y est pas retourné depuis près de quinze ans.

## ANNEXE 7

### Communication concernant le changement de pavillon

**Thierry Clerc**

---

**De:** Vladimir Martus <vm@shtandart.ru>  
**Envoyé:** mercredi 17 avril 2024 12:08  
**À:** DE BEAUREGARD Eric  
**Cc:** bernier@portlarochelle.com; mbalique@amisdesgrandsvoiliers.org  
**Objet:** Re: New French regulation related to "STS Shtandart"

Dear Monsieur TURQUET,

17/04/2024

Thanks for your e-mail of 16/04/2024, subject New French regulation related to "STS Shtandart"

Being half-Russian, half-Ukrainian I do appreciate the extremely negative feelings which Ukrainian people express towards the flag of Russian Federation via NGOs. I agree that Russian flag should not be displayed at any cultural or sport or festival event. I have confirmed it in my letter to Les Amis de Gran Voiliers, and to M. BERNIER, and I can confirm it once again - sailing ship Shtandart will not display or promote by some other way the official flag or colors of Russia.

Reading carefully your recommendation, I do consider to start procedure of changing official ownership of the replica frigate Shtandart, and obtain other (non-russian) registration and flag. As person who has permanent habitation in Germany, and as a founder of German-registered company, I have ways to put this process forward.

However, before going into this rather lengthy and complicated process, I would like to attract your attention, and possibly to discuss the following:

Article 3ea of [European regulation 833/2014](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:02014R0833-20230427) reads as following (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:02014R0833-20230427>)  
▼M16 1. It shall be prohibited to provide access, after 16 April 2022, to ports and, after 29 July 2022, to locks in the territory of the Union, to any vessel registered under the flag of Russia....  
▼M13 2. Paragraph 1 shall apply to vessels that **have changed their Russian flag or their registration**, to the flag or register of any other State after 24 February 2022.

This will make the anti-Shtandart activists capable to continue their attacks on the Authorities, ports and festivals, demanding to ban the ship Shtandart, unless there is a solid document issued by French Authorities which proof and confirm the position of The competent authorities (I believe for France it is DGAMPA) in relation to Shtandart (I believe it is common understanding of the Authorities involved that this traditional build replica ship **is not under the sanctions regime** (Question mark from me, please kindly confirm)).

Could you look at the situation from this point of view? Speaking openly, now they accuse Shtandart of being Russian; in case of flag change they could accuse us in attempt to avoid sanctions.

At the moment Shtandart is sailing along the cost of Portugal, heading to Spanish port of La Coruna (or Vigo) and further to La Rochelle. We hope to have clearer understanding of possible ways forward, and by this mail I confirm that we are ready to take steps which will mitigate the possibility for public disorder in French ports.

Very best regards,

Capt Vladimir Martus

STS Shtandart

Very best regards,

Capt Vladimir Martus

STS Shtandart

+49 1516 703 1703 mobile & Telegram  
+7 921 9075721 Whatsapp  
captain\_mart1 Skype

[www.shtandart.eu](http://www.shtandart.eu)

Copy of our communication with Secrétariat général de la mer:

Dear Sir,

I can confirm that French authorities will continue to consider "STS Shtandart" as authorized to enter French harbours, unless her flag remains Russian. And DGAMPA will continue to answer to anti-Shtandart activists within the same framework than in the past 2 years.

Thus, I can also confirm that French authorities will take any measures to mitigate any public disorder related to "STS Shtandart" ports of call in France.

Best regards

**Eric TURQUET de BEAUREGARD**  
Head, Law Enforcement at Sea Desk  
French Secretariat General for the Sea

Secrétariat général de la mer  
20, Avenue de Ségur, 75007 PARIS  
<http://www.sqmer.gouv.fr/> / @SGMer



ANNEXE 8  
Enregistrement aux Îles Cook

Pièce No 1+



COOK ISLANDS SHIPS REGISTRY



Provisional Certificate of Registry

Certificate Number	2A-C-PRO-v9-2227
OFFICIAL NUMBER	15953
IMO NUMBER	N/A
CALL SIGN	E5U5236
NAME OF SHIP	TS SHTANDART
DATE OF REGISTRATION	6 Jun 2024
PORT OF REGISTRY	CIYS - Avatiu

Ship Particulars

NUMBER AND TYPE OF ENGINES	2-Diesel
TOTAL PROPULSION (KW)	735
NAME OF MANUFACTURER	Volvo Penta
AUTOMATED ENGINE ROOM	NO
NUMBER OF MASTS	3
NUMBER OF DECKS	2
Length Overall	31.51
Length - Article 2(8)ITC69 (m)	25.88
Moulded Depth (m) (Regulation 2 (2) ITC69)	2.80
Breadth (regulation 2 (3) ITC69)	7.11
GROSS TONNAGE	105
NET TONNAGE	31
TYPE OF SHIP	Traditional Vessel
YEAR BUILT	1999
CONSTRUCTION MATERIALS	Wood
CLASSIFICATION SOCIETY	N/A
NAME OF BUILDER	
PLACE BUILT	ST PETERSBURG, RUSSIA



Direction départementale  
des territoires et de la mer

**ARRÊTÉ DU 7 JUILLET 2024**  
**PORTANT INTERDICTION D'ENTRÉE D'UN NAVIRE**  
**AU PORT DE BREST ET AUTRES PORTS DU FINISTÈRE**

LE PRÉFET DU FINISTÈRE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code des transports et notamment ses articles L 5241 et L 5242;

**VU** le Règlement (UE) 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 modifié concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine et notamment son article 3 sexies bis, tel que modifié par les règlements (UE) du Conseil 2022/1269 du 22 juillet 2022 et 2024/1745 du 24 juin 2024,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Alain ESPINASSE en qualité de préfet du Finistère ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est prévisible que le navire « Shtandart » demande l'accès au port de Brest pour participer à un événement nautique au programme duquel il est inscrit ;

**CONSIDÉRANT** que le navire « Shtandart » répond aux caractéristiques des navires interdits d'accès aux ports sis dans l'Union Européenne au terme du règlement européen (UE) 833/2014 tel que modifié, lequel inclut les répliques de navires historiques ;

**SUR** proposition du directeur de cabinet du Préfet du Finistère ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le navire « Shtandart » battant pavillon des Îles Cook depuis le 6 juin 2024 et immatriculé sous ce même registre au numéro 15953, n'est pas autorisé à entrer dans les limites administratives du port de commerce de Brest, ni d'aucun autre port du Finistère.

**ARTICLE 2 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère, les services de douanes et de gendarmerie compétents, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet du Finistère



Alain ESPINASSE

*Délais et voies de recours : conformément à l'article R,421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le tribunal administratif de Rennes qui peut être saisi via l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de département. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente ( le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).*

Copie du présent arrêté est adressé à :

- Madame et Monsieur les procureurs près des Tribunaux judiciaires de Quimper et Brest
- M. le Préfet maritime de l'Atlantique
- M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique
- M. le directeur du CROSS Corsen
- M. le directeur interdépartemental de la police nationale du Finistère
- Mme la Colonelle commandant le groupement départemental de gendarmerie du Finistère
- Mme Cheffe de la division des douanes du Finistère et du Morbihan
- M. le DDTM du Finistère (DML29 et Capitainerie du port de Brest)
- M. le président Conseil Régional de Bretagne
- M. le Président de Brest Métropole
- M. le président de Brest évènement nautique
- M. le directeur de Brest-Port

## Des réfugiées ukrainiennes

La présence de la frégate russe le *Shtandart*, à la Semaine du Golfe dans le Morbihan, a été l'objet de nombreuses polémiques. Hier, le capitaine Vladimir Martus a invité et échangé avec deux réfugiées

### Reportage

Le *Shtandart* est un habitué des fêtes maritimes européennes. Cette frégate est la réplique d'un navire de guerre, datant de 1703 sous Pierre Le Grand, reconstruit à l'identique par Vladimir Martus au milieu des années 1990 à Saint-Petersbourg (Russie). « Je n'encourage pas la guerre, je ne supporte pas Poutine ! martèle-t-il à ses détracteurs. Mon pays est sous le joug du dictateur Poutine. J'ai 56 ans, je suis russe. Mon père, décédé en 1987, était ukrainien ! »

Quelques voix se sont élevées pour dénoncer le pavillon russe que le bateau arbore à l'arrière. « Mais c'est le droit maritime ! » justifie Vladimir Martus. Un navire a effectivement l'obligation de porter son pavillon national, lorsqu'il navigue. « Je ne vais pas changer de nationalité pour un dictateur. Ce drapeau n'appartient pas à Poutine mais au peuple russe. »

### « On a donné de l'argent pour les hôpitaux »

Sans publicité, Vladimir Martus confie qu'il aide les Ukrainiens en guerre. « Le bateau a donné de l'argent pour les hôpitaux. » Depuis 23 ans, où il a participé à Brest 2000, il écume l'Europe, embarquant des passagers à chaque fois dans des fêtes maritimes. « Le bateau n'est pas rentré en Russie depuis 2009, depuis que les amis de Monsieur Poutine ont voulu me l'enlever. Moi-même, je n'y retourne qu'exceptionnellement pour refaire mon passeport. Et à chaque fois, je n'y reste pas et je me demande si je vais pouvoir repartir. » À bord du *Shtandart*, ce jeudi, Nina Spasskaya, journaliste ukrainienne et



Le « Shtandart » embarque des passagers tous les jours pendant cette Semaine du Golfe. | PHOTO : MATHIEU PATTIER / OFP

Daria Moskovets-Vasilieva, interprète, sont toutes deux réfugiées ukrainiennes à Vannes (Morbihan) depuis onze mois, émues de se retrouver là. « Nous représentons les Ukrainiennes du Morbihan. Nous avons donné notre numéro de portable à l'organisation de la Semaine du Golfe car nous avons souhaité rencontrer Vladimir Martus. »

Le capitaine les a carrément invitées à bord. Le début de la journée a été plutôt tendu entre les deux femmes et le capitaine, avant que tout le monde ne s'assiede à la table du carré et discute. « Forcément de voir un navire avec un pavillon russe à l'arrière, ça ne nous a pas fait plaisir, commente Daria. Nous avons des questions à lui poser. »

### « Dialoguer c'est essentiel »

La conversation en russe est très animée et en même temps sereine entre Vladimir, Nina et Daria. « C'est la première fois que je rencontre des Ukrainiennes depuis la guerre, confie le capitaine. Déjà dialoguer, communiquer, c'est essentiel ! » Le capitaine a proposé d'embarquer des jeunes réfugiés ukrainiens pour qu'ils

prennent l'air, se changent les idées et apprennent le fonctionnement du bateau.

Nina et Daria semblent également soulagées d'avoir pu parler avec Vladimir. « Ça a été dynamique et diplomatique des deux côtés. Nous comprenons sa position sur le pavillon russe à l'arrière. Nous sommes d'accord pour dire que l'on doit se battre côte à côte contre le régime de Poutine. Il aurait pu ignorer notre initiative. Or, il nous a accueillies à bord. » Tous les trois sont bien conscients qu'ils ne vont pas pour autant régler le conflit.

### « Le drapeau russe, c'est l'histoire du bateau »

Le *Shtandart* accueille six membres d'équipage et une quinzaine de volontaires en fonction des navigations, et autant de nationalités. Tim, est belge et est marin à bord de la frégate depuis cinq ans. « Nous sommes dans une situation difficile. Des ports nous interdisent l'accès, des fêtes annulent notre venue. Or, si nous ne naviguons pas, nous n'avons pas d'argent pour entretenir le bateau. Le charpentier du bord est russe par exemple. Il a reçu un courrier lui demandant de rejoindre le front. Il ne veut pas y aller. Du coup, il est coincé ici et risque la prison s'il rentre en Russie. »

Thibaud, de Niort, est marin à bord depuis deux ans et demi. « Sur le bateau, il y a un accord tacite de ne pas parler de religion, de la guerre ou de politique. Nous sommes là pour vivre ensemble et pour naviguer. On peut comprendre que le drapeau russe choque mais c'est son histoire. Les gens peuvent en vouloir au drapeau mais ni à l'équi-

## Help preserve the piece of world's cultural heritage, frigate "Shtandart"



Started [9 July 2024](#)  
Petition to [Council of the European Union](#)

### Why this petition matters

 Started by [Anna Mykolaivna Ilina](#)

On June 24, 2024, the European Council released a new package of amendments to the sanctions against the Russian government. Now the sanctions specifically target "**replicas of historical ships**", which, in practice, narrows down to only one ship – the frigate "Shtandart". As a result, "Shtandart" immediately received rejections for entering several ports, in particular with the decree of the Prefect of Finistère (France).

The goal of the sanctions is to weaken Russian economy and to prevent Putin's regime from financing military invasion into Ukraine. From this point of view, targeting "Shtandart" is absolutely meaningless, as this ship does not bring any money to the Russian government. For the last 15 years, it has been based in Europe, after an unlawful attempt of the Russian authorities to take the ship away. It has never been back to Russia, since.

5,653

Signatures

7,500

Next Goal

 196 people signed this week

Thanks to your support this petition has a chance at winning! We only need 1,847 more signatures to reach the next goal - can you help?

[Take the next step!](#)

## ANNEXE 12

### Défis liés au ravitaillement

16/08/2024

La dernière escale technique a eu lieu à La Rochelle le 04/08/24.  
En attente de la prochaine escale technique...



Dear Sirs,  
16/08/2024

Thanks for your e-mail of 16/08/2024, subject technical stop

That is well understood. We are now getting the anchor up and getting under way, heading north.

Still my request for technical stopover in some ports like Roscoff or around, stays.

We do need to fill water tanks,  
and that is an official demand for shelter.

The human life will be at risk if no water supply received by TS Shtandart in next 72 hours.

I have to put our lawyer in CC of this message.

Very best regards,  
Capt Vladimir Martus  
TS Shtandart

Captain,  
Concern your request for a stop in Roscoff it will be the same situation.  
You would be allowed anchor only.

Regards  
Officier de permanence Etat-Major  
BCRM de Brest - CC 46- 29240 BREST Cédex 9  
Tel: 02.98.22.05.36-831.72.20.536

Dear captain,  
please note the new rules from Préfet maritime de l'Atlantique regarding your vessel :

- 1/ Anchoring is authorized – except for emergencies provided for in international conventions – in territorial waters and inland waters (outside the administrative limits of ports, ports being the responsibility of departmental prefects) under the following conditions:
  - That anchorage is requested with 24 hours' notice to the nearest signal station.
  - That the reasons for the anchoring request are specified.
  - That any connection to land is announced to the nearest signal station.
  - That any change of personnel on board is communicated to the nearest signal station.
  - That two anchorages are separated by at least 3 days (the anchoring request must include the date of the last anchorage and its position).
- 2/ Anchoring prohibited in the area covered by the order of the maritime prefect relating to the strait and the roadstead of Brest, including in the fore strait (limit drawn by a segment connecting the Pointe du Toulinguet and the Pointe de Saint Mathieu (anchoring at Camaret prohibited).

Please acknowledge this message.  
Best regards.  
Etel MRCC

28/07/2024 - Départ d'Espagne.

Фрегат "Штандарт" вынужден покинуть территориальные воды Испании (Le frigate "Shtandart" est contraint de quitter les eaux territoriales espagnoles)  
[YouTube link]

# ANNEXE 13

## Publications du mouvement "No Shtandart in Europe"

Site Internet: [No Shtandart In Europe – For the full application of European 5th package of sanctions.](https://www.no-shtandart-in-europe.com)

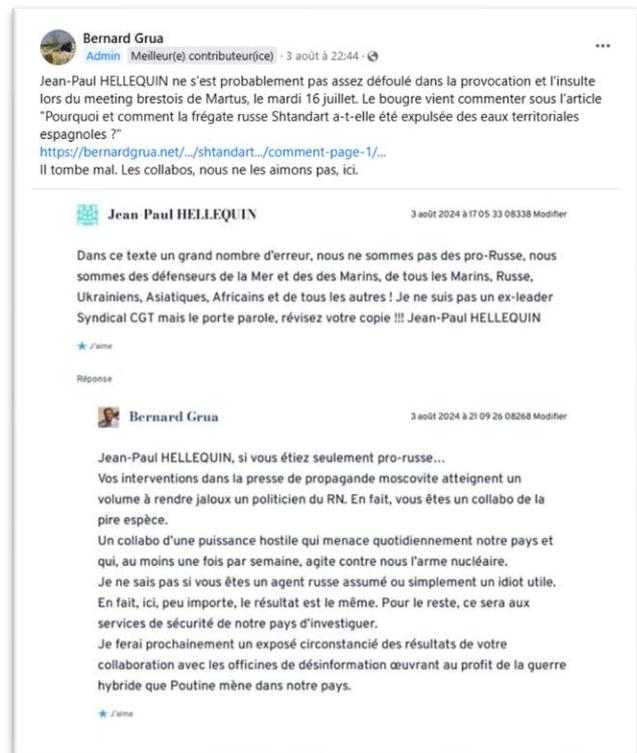
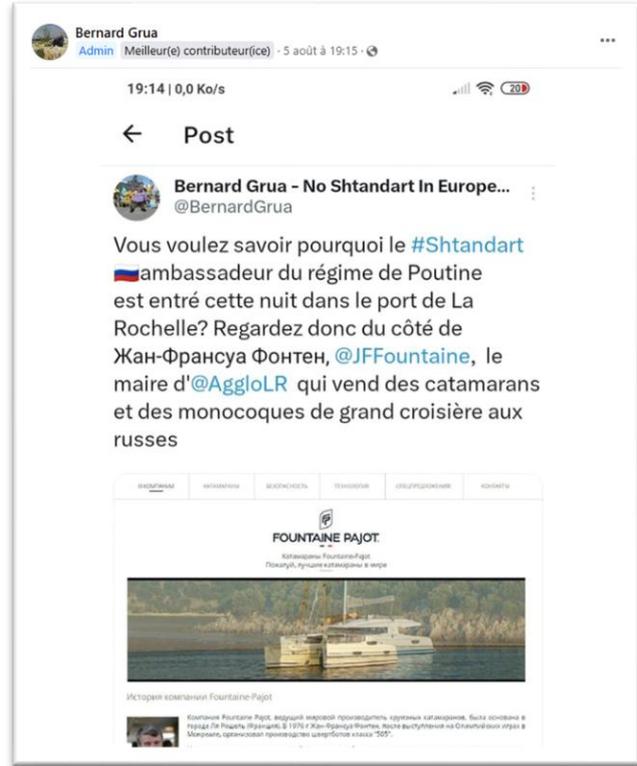
[#StandWithUkraine \(bernardgrua.net\)](https://www.facebook.com/StandWithUkraine.bernardgrua.net)

Facebook: [No Shtandart In Europe | Facebook](https://www.facebook.com/NoShtandartInEurope)



*Ce ne sont que quelques exemples ; plus de détails sont disponibles directement sur leur site ou sur leur page Facebook.*

## Exemples de publications quotidiennes du mouvement "No Shtandart in Europe".





## Exemple d'une lettre envoyée au Préfet de Charente-Maritime :

Lettre d'Olivier Collet datée du 2 août 2024 réfutant la publication de No Shtandart in Europe concernant la situation du Shtandart, et en réponse à la lettre ouverte du 1er août 2024 adressée au Préfet par "No Shtandart in Europe" avec pièces jointes :

- Lien vers la vidéo de la manifestation organisée par Vladimir Martus pour expliquer la situation du Shtandart et répondre aux accusations de Bernard Grua et des associations.

[https://www.instagram.com/reel/C9fLb7Ct02L/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA=](https://www.instagram.com/reel/C9fLb7Ct02L/?utm_source=ig_web_copy_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA=)

≡

- Lien vers l'une des lettres ouvertes adressées au préfet datée du 1er août 2024

<https://bernardgrua.net/2024/08/01/shtandart-sanctions-port-la-rochelle-prefecture/>

Olivier COLLET  
30 bis avenue d'Orsay  
91120 PALAISEAU  
06 21 26 00 79  
[Ma.o.collet@gmail.com](mailto:Ma.o.collet@gmail.com)

Palaiseau le 2 Aout 2024

Madame la Directrice du port Atlantique La  
Rochelle,

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,

Objet : Situation du Shtandart et réaction à la lettre ouverte du 1<sup>er</sup> Aout 2024 qui vous est adressée par « No Shtandart in Europe »

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire ce courrier en réaction à la lettre ouverte qui vous a été adressée par « No Shtandart in Europe » le 1<sup>er</sup> Aout 2024 (ref 1), afin de corriger bon nombre d'inexactitudes et mensonges et afin de vous apporter mon témoignage et un éclairage que je pense plus objectif.

En effet j'ai été particulièrement choqué par les propos et les mensonges exposés dans ce texte, tant sur le fond que sur la forme.

Je suis Ingénieur à la retraite depuis cette année, et pour mon départ en retraite mes collègues m'ont offert deux semaines de navigation en tant que stagiaire sur le Shtandart en avril/mai 2024, de Baiona à La Rochelle puis de La Rochelle à Fecamp.

Ces deux semaines à bord m'ont permis de vivre de l'intérieur l'aventure du Shtandart et d'apprécier les valeurs de l'équipage, multinational, mêlant Russes, Ukrainiens, Néerlandais, Italien, Allemand, Anglais, Australien, Français, Belges, ... dans un agréable climat de pacifique collaboration. Aux antipodes de l'image fausse diffusée par Mr Grua.

Je n'ai pas d'intérêts personnels dans le Projet Shtandart, j'ai seulement tellement apprécié ce voyage que je continue à suivre à distance son aventure et que je ne peux laisser en l'état les mensonges que je viens de lire.

« Vladimir Martus, maître chanteur et fauteur de troubles en Bretagne » :

A aucun moment Vladimir Martus ne s'est comporté en Maître Chanteur, de même il n'a causé aucun trouble en Bretagne ni à Brest. Il navigue paisiblement. Accusation

gratuite donc qui s'apparente à de la diffamation quand elle est diffusée sur le net et les réseaux sociaux.

*« L'accès à la rade de Brest est interdit au Shtandart par un navire de guerre français. » avec photo percutante à l'appui... :*

Le Shtandart s'est arrêté avant la rade de Brest, le navire militaire n'a pas eu besoin de le stopper... Encore une fois une accusation gratuite.

*« De Bénodet, il lance son équipage pour agiter et manipuler l'opinion publique ainsi que les médias lors des Fêtes maritimes de Brest. **Ce même équipage et ses passagers deviennent un outil de chantage « humanitaire »**, comme cela avait déjà été le cas à Vigo en 2022, afin de forcer une place à quai. »*

Il suffit de lire l'article de France 3 pour constater qu'il dit le contraire et que les marins n'ont créé aucune agitation ni aucune manipulation, ils ont seulement expliqué leur situation et leur point de vue... encore une déformation de la réalité... Je connais personnellement certains des marins cités, des hommes et des femmes on ne peut plus calmes et pacifiques, uniquement motivés par la navigation à voile et la transmission de leur savoir...

*« Il stipendie l'Europe, la loi et les autorités françaises. Il est largement repris par la presse française. Il fait le bonheur et souvent les titres des organes de propagande russe »*

La presse a fait son travail et on trouve des articles pro et anti Shtandart... évidemment si on trie et sélectionne les articles avant d'analyser on obtient des conclusions erronées. Quant aux articles dans la presse Russe sur le sujet, cela m'interroge : Pourquoi autant d'intérêt en Russie sur ce sujet ? Ceci a-t-il un lien avec l'activité professionnelle de Mr Grua qui contribue à un certain nombre de médias en particulier Russes comme en témoigne son profil LinkedIn (Regards sur le Monde) ? Ce n'est qu'une interrogation.

*« Vladimir Martus organise même un rassemblement à 100 mètres des Fêtes maritimes de Brest, le mardi 16 juillet 2024, avec un large public et de nombreux médias. L'association **Iroise-Ukraine** et le collectif **No Shtandart In Europe** y sont présents face à une assistance hostile. »*

La déformation est énorme... La vidéo incluse dans la lettre et servant de preuve est tronquée, encore pour soutenir le discours de Mr Grua... Je vous invite à visionner la vidéo complète de cette réunion, disponible publiquement sur la page Instagram du Shtandart :

[https://www.instagram.com/reel/C9fLb7Ct02L/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA==](https://www.instagram.com/reel/C9fLb7Ct02L/?utm_source=ig_web_copy_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA==)

En la visionnant vous constaterez le calme et les réponses posées du Capitaine et des Marins qui se sont exprimés et en réponse l'attitude agressive de Mr Grua et des représentants des associations... l'hostilité n'est vraiment pas du côté décrit par Mr Grua.

Mon point de vue personnel est que si le Shtandart doit rentrer en Russie, le bénéficiaire serait le gouvernement Russe qui récupérerai un symbole de la grandeur passée Russe du temps de pierre le Grand... et l'opposant se trouverait puni d'une manière ou d'une autre ce qui devrait également satisfaire le Kremlin.  
Simple analyse et opinion personnelle.

Je comprends que la directive Européenne aurait l'effet inverse de celui escompté...

Alors je me demande, pourquoi autant de hargne spécifiquement contre le Shtandart ?

Pourquoi cette haine, cet acharnement ?

Je me demande même parfois quels sont les vrais enjeux de Mr Grua ? Pour qui travaille-t-il vraiment ?. Seulement des interrogations, je ne comprends pas...

Ce bateau est pacifique et contribue grandement à former les nouvelles générations de marins et à transmettre la passion de la mer. Pour cette raison il est injuste de l'empêcher d'exercer, les apprentis marins Européens seraient les premiers impactés.

Espérant que cette lettre vous aura apporté un éclairage plus objectif et que cela vous permettra de faire la part des choses, je reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur mon témoignage.

En vous priant d'assurer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Olivier COLLET

References :

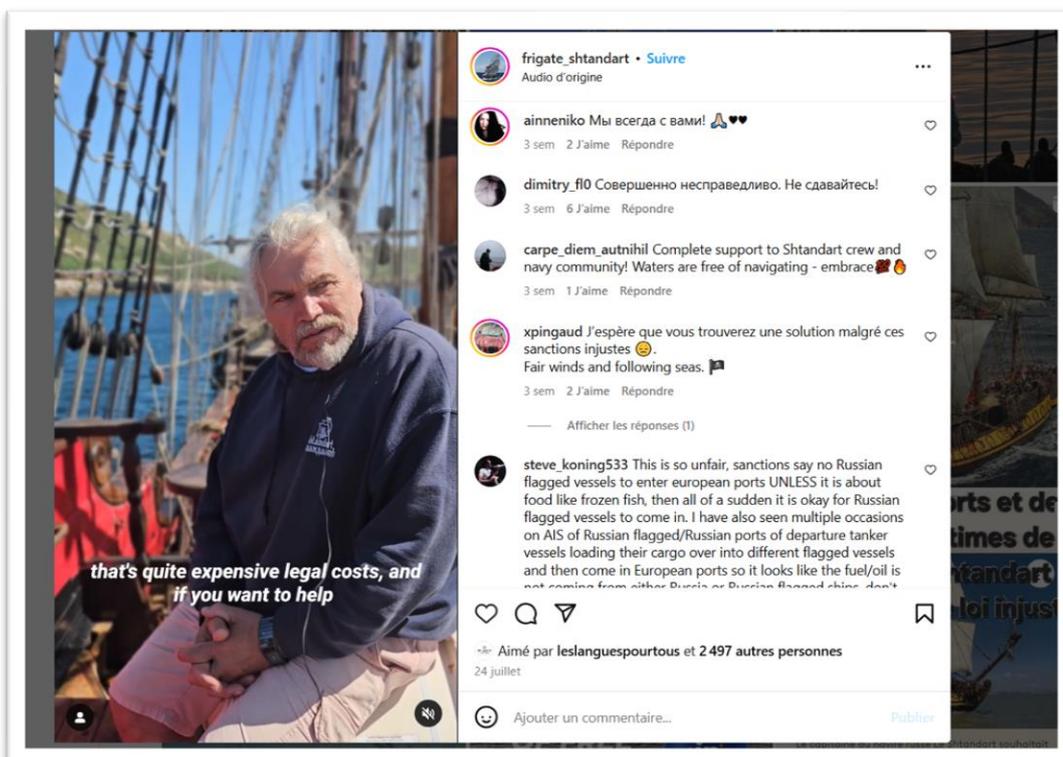
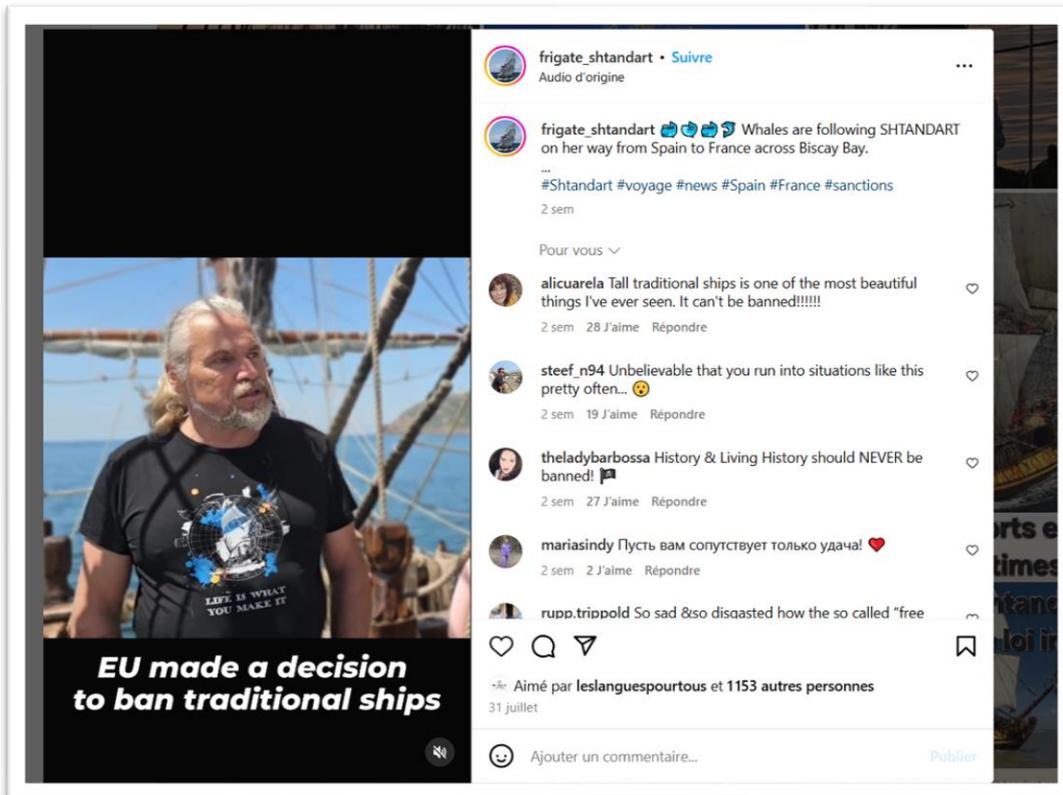
- 1) Lettre ouverte de « No Shtandart in Europe »  
<https://bernardgrua.net/2024/08/01/shtandart-sanctions-port-la-rochelle-prefecture/>
- 2) Video COMPLETE de la réunion à Brest  
[https://www.instagram.com/reel/C9fLb7Ct02L/?utm\\_source=ig\\_web\\_copy\\_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA==](https://www.instagram.com/reel/C9fLb7Ct02L/?utm_source=ig_web_copy_link&igsh=MzRIODBiNWFIZA==)

## ANNEXE 14

### Soutien sur les réseaux sociaux et en ligne

- Site internet: [www.shtandart.eu](http://www.shtandart.eu)
- INSTAGRAM : [https://www.instagram.com/frigate\\_shtandart/](https://www.instagram.com/frigate_shtandart/)
- FACEBOOK : <https://www.facebook.com/Frigate.Shtandart>

**Ce ne sont que quelques exemples ; plus de détails sont disponibles directement sur le site internet du Shtandart, sa page Facebook ou son compte Instagram.**



## ANNEXE 15

### Soutien d'autres entités maritimes

*Ce ne sont que quelques exemples ; plus de détails sont disponibles directement sur le site internet du Shtandart, sa page Facebook ou son compte Instagram.*

#### 13/07/2024 - Publication Instagram

Soutien d'autres navires suite à l'annonce de l'arrêté du préfet du Finistère interdisant l'entrée du Shtandart.



frigate\_shtandart • Suivre

Audio d'origine



frigate\_shtandart L'AVENIR DU SHTANDART EST ENTRE NOS MAINS

Le voilier Shtandart, réplique d'un trois mâts russe du XVIIIe siècle, n'a pas été autorisé à accéder aux fêtes maritimes par décision du préfet.

Ce navire-école enseigne la navigation traditionnelle à la voile partout en Europe depuis 25 ans et n'a jamais causé aucun tort. Son équipage international s'est toujours prononcé contre l'invasion de l'Ukraine et pour la paix et la coopération.

Pour faire face à la campagne de calomnie qui met en peril l'existence du projet Shtandart, rejoignez-nous pour une réunion d'information  
Mardi 16 Juillet de 15h à 18h

à La Raskette - 5 Rue de la Réunion  
(Pres de l'entrée "Place des formes")

Venez nous soutenir, discuter avec nous !  
Venez vous faire votre propre idée !

L'équipage du Shtandart

...

#Shtandart #save-shtandart #vieuxgreement

5 sem



Aimé par leslanguespour tous et 3 547 autres personnes

13 juillet



Ajouter un commentaire...

Publier